

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	25

Numéro Délibération	09/2025
Mise en ligne le	14.02.2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 4 février 2025

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 février 2025

Objet de la délibération

Marchés publics - Mise à disposition, pose, entretien et exploitation de mobiliers urbains et panneaux électroniques d'affichage 2012/2025 – Avenant n°1 de prorogation jusqu'au 30 avril 2025 – Adoption

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – Mme Cécile VEILLON – M. Jean Paul FINART – Mme Bérangère VALLES – M. Laurent VIDAL – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROlier – Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Mme Sylvie COSTA – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHE – M. Naïl AOURRAË – M. Raymond HAREL – M. Frédéric SARROUY – M. Sébastien CAMMAL

Représentés Mme Céline CLOTET pouvoir à Mme Sylvie COSTA / M. Pierre BARRE Pouvoir à M. Sébastien CAMMAL

Excusés Mme Catherine ITIER – M. Lionel ESPEROU

Absents M. Anthony PEROTTI – Mme Sabrina ELKHEITER

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Mme Cécile VEILLON

Monsieur Jérémy GARCIA rapporte l'affaire ;

Il est rappelé le marché n°AO.12.01 pour la mise à disposition, pose, entretien et exploitation de mobiliers urbains et panneaux électroniques d'affichage, conclu avec la société MEDIAFFICHE (34070), pour une durée de 12 ans, à compter de sa date de notification, intervenue le 6 mars 2013, soit jusqu'au 5 mars 2025.

Au regard de cette échéance prochaine et de la nouvelle qualification des contrats de mobilier urbain en concession de service, ont été lancées, selon la délibération du conseil municipal n°79/2024 du 4 décembre 2024, les procédures idoines à la conclusion d'un nouveau contrat de concession de service, à date d'effet du 1^{er} mai 2025 (pour une durée de 14 ans).

Aussi, dans l'attente de la désignation du futur concessionnaire et de la prise d'effet du contrat de concession au 1^{er} mai 2025, et afin de prévoir un échéancier coordonné de dépose des mobiliers urbains existants et d'installation des nouveaux, il est proposé au conseil municipal :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
une ampliation est : Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat - Mise en ligne.

- de proroger la durée du marché susvisé, conclu avec la société MEDIAFFICHE le 6 mars 2013, jusqu'au 30 avril 2025,
- d'adopter à cet effet un avenant n°1, tel que joint aux présentes, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer,
- de dire que cette proposition d'avenant a été présentée à la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 20 janvier 2025 à 10h.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Pour extrait conforme,

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Le Maire,

Pour : 25

Guy LAURET

